

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01870
Numéro SIREN : 347 999 500
Nom ou dénomination : A.R.I.C.E.

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 107472

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-10-2019

N° DE DEPOT : 107472

N° GESTION : 1989B01870

N° SIREN : 347999500

DENOMINATION : A.R.I.C.E.

ADRESSE : 64 R DU ROCHER 75008 PARIS

MILLESIME : 2018

BILAN ACTIF

[Signature]

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	56 528	56 383	145	74	70	95.26
	Fonds commercial (1)	979 667	274 779	704 888	793 001	88 113	11.11
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	253 353	228 753	24 600	23 635	964	4.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	557 568		557 568	856 492	298 924	34.90	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	8 938		8 938	8 938			
Total II	1 856 053	559 915	1 296 138	1 682 140	386 002	22.95	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 791		2 791	2 791		
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	919 906	156 153	763 752	597 974	165 778	27.72
	Autres créances	192 895		192 895	155 561	37 334	24.00
Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	56 703		56 703	56 703		
	Disponibilités	318 381		318 381	281 247	37 134	13.20
	Charges constatées d'avance (3)	67 236		67 236	66 495	741	1.11
	Total III	1 557 911	136 153	1 401 758	1 160 771	240 987	20.76
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 413 964	716 068	2 697 896	2 842 911	145 015	5.10	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 281 820)	281 820		281 820			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 338		12 338			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	28 182		28 182			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	514 569		541 422		26 853	4,96
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 683		26 853		16 170	60,22
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	826 225		836 909		10 683	1,28	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	240 000		160 000		80 000	50,00
	Provisions pour charges						
	Total III	240 000		160 000		80 000	50,00
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	292 770		341 206		48 436	14,20
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	84 910		455 067		370 157	81,34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 309		697 466		137 843	26,93
	Dettes fiscales et sociales	257 853		240 534		17 319	7,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	2 203		891		1 312	147,26	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	108 625		110 838		2 213	2,00
	Total IV	1 631 671		1 846 002		214 332	11,61
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 697 896		2 842 911		145 015	5,10

(I) Dettes financières et autres dettes financières

1 424 257

1 226 653



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				136	136	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	4 746		6 768		2 021	29.87
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	4 746		6 904		2 158	31.25
2. Résultat financier (V-VI)	4 746		6 904		2 158	31.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	74 019		132 597		58 578	44.18
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		822		3 084	2 262	73.34
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		822		3 084	2 262	73.34
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 303		2 818	1 515	53.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		80 000		160 000	80 000	50.00
Total VIII		81 303		162 818	81 515	50.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		80 481		159 734	79 253	49.62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		4 221		284	4 505	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	2 484 663		2 288 468		196 195	8.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 495 346		2 315 321		130 025	7.78
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 683		26 853		16 170	60.22

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09 2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société ARICE INVEST, filiale à 100%, a fait l'objet d'une transmission universel de patrimoine.

L'évolution du différend avec la gouvernance de la filiale AUDIT ET CONSEILS ASSOCIES a conduit à augmenter la provision pour litige de 80 000€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé 25 686€ en déduction des frais de personnel qui se décomposent comme suit :

- un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 25 686 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017 .
- un produit de 31 263€ relatif à l'application du CICE de l'année 2017, minoré de 23 369€ au titre de l'annulation de la provision de CICE à recevoir comptabilisée au 30 septembre 2017.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 25 686 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	8 258
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	11 500
- recrutement :	5 928
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	25 686

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 828
Installations générales agencements aménagements divers	78 740		2 584
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	159 188		20 121
TOTAL	237 928		22 705
Autres participations	900 736		343 168
Prêts, autres immobilisations financières	8 938		
TOTAL	909 674		343 168
TOTAL GENERAL	2 181 969		318 636



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 036 194	1 036 194
Installations générales agencements aménagements divers		2 445	78 879	78 879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 835	174 473	174 473
TOTAL		7 280	253 353	253 353
Autres participations			557 568	557 568
Prêts, autres immobilisations financières			8 938	8 938
TOTAL			566 506	566 506
TOTAL GENERAL		7 280	1 856 053	1 856 053

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	142 739	89 870		232 609
Installations générales agencements aménagements divers	72 215	2 889	2 445	72 659
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 077	18 851	4 835	156 093
TOTAL	214 292	21 740	7 280	228 753
TOTAL GENERAL	357 032	111 610	7 280	461 362

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	89 870				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 889				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 542	16 309			
TOTAL	5 431	16 309			
TOTAL GENERAL	95 301	16 309			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	160 000	80 000			240 000
TOTAL	160 000	80 000			240 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	98 553				98 553
Sur titres de participation	44 244		44 244		
Sur comptes clients	104 044	58 487	6 378		156 153
TOTAL	246 841	58 487	50 622		254 706
TOTAL GENERAL	406 841	138 487	50 622		494 706
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		58 487	6 378		



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 938		8 938
Clients douteux ou litigieux	181 334	181 334	
Autres créances clients	738 572	738 572	
Impôts sur les bénéfices	27 042	27 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	139 214	139 214	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 949	6 949	
Divers état et autres collectivités publiques	17 792	17 792	
Débiteurs divers	1 897	1 897	
Charges constatées d'avance	67 236	67 236	
TOTAL	1 188 974	1 180 036	8 938

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	177	177		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	292 593	92 680	199 913	
Emprunts et dettes financières divers	84 910	77 410		7 500
Fournisseurs et comptes rattachés	885 309	885 309		
Personnel et comptes rattachés	38 116	38 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 895	52 895		
Taxe sur la valeur ajoutée	149 184	149 184		
Autres impôts taxes et assimilés	17 658	17 658		
Autres dettes	2 203	2 203		
Produits constatés d'avance	108 625	108 625		
TOTAL	1 631 670	1 424 257	199 913	7 500
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	98 407			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	14 091			14 091

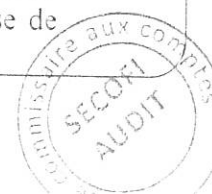
Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
Droit présent client EC	189 951			189 951
Droit présent client EC	125 715			125 715
Droit présent client EC	630 000			630 000
Droit présent client CAC	34 000			34 000
Total	979 666			979 666

Conformément à l'article 214-3 du PCG modifié par le règlement ANC 2015-06, les droits de présentation à la clientèle ont été amortis sur 10 ans à hauteur de 88 113€.

Le droit de présentation de la clientèle de 125 715€ avait donné lieu au 30/09/2016 à des tests de dépréciation qui avaient conduit à constater une dépréciation calculée par application des flux de trésorerie futurs (DCF) actualisés au taux de 10% sur une durée de 6 ans. L'amortissement opéré à partir du 01/10/2016 a été déterminé sur la base de valeur nette de dépréciation, soit 27 162€.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis selon les taux suivants :

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	56 299	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de fournitures a été apprécié de façon normative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09 2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	95 572
Autres créances	17 862
Total	113 434

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 852
Dettes fiscales et sociales	73 107
Autres dettes	43
Total	97 179

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		67 236
Total		67 236
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		108 625
Total		108 625



ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
- provision CICE au 30/09/2018	17 792
Total des accroissements	17 792
Allègements	
Autres :	
- Plus-values latentes au 30/09/2018	27 397
Total des allègements	27 397



ARICE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 281 820 €
64, rue du Rocher 75008 Paris
RCS : Paris B 347 999 500

EXTRAIT
PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DU 15 MARS 2019

Troisième résolution : affectation du résultat.

L'assemblée générale des actionnaires après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 se soldent par une perte de 10 683€ décide de l'affecter en Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le président
David BENFREDJ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benfredj', with a horizontal line extending to the right.

ARICE
64, RUE DU ROCHER
75008 PARIS

ARICE
64, rue du Rocher

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARICE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes

SECOFI AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'M' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent MENAGER